

ERASMUS+ : ONLINE LINGUISTIC SUPPORT

L'action clé n° 1 du programme Erasmus+ pour la période 2014-2020 concerne la mobilité à des fins d'éducation et de formation.

Concernant les étudiant.e.s, 2 types de mobilité sont possibles :

- Une mobilité pour effectuer un séjour d'études de 3 à 12 mois
- Une mobilité pour effectuer un stage en entreprise d'une durée de 2 à 12 mois

Tout étudiant.e effectuant une mobilité Erasmus+ doit obligatoirement passer un test de langue sur la plateforme linguistique mise en place par la Commission Européenne appelée « Online Linguistic Support » (OLS).

Ce test disponible dans plusieurs langues (bulgare, tchèque, danois, allemand, estonien, grec, anglais, espagnol, français, croate, italien, letton, lituanien, hongrois, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, finnois et suédois) permet d'évaluer vos compétences linguistiques en audition, lecture et écriture en lien avec le cadre commun européen de référence en langues :

<https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>

Les étudiant.e.s doivent passer le test dans la langue d'enseignement ou de travail (pour les stagiaires) liée à leur mobilité :

- Avant le départ en mobilité
- A leur retour de mobilité

Chaque étudiant.e sélectionné.e pour la mobilité dans le cadre d'Erasmus+ recevra un e-mail avec un mot de passe et un identifiant pour se connecter à la plateforme OLS dès que le SRI aura saisi ses coordonnées.

Ce test devra être fait obligatoirement deux fois, la Commission Européenne et l'agence Erasmus+ France /Education Formation en charge du programme Erasmus+ en France, pourront voir quels sont les étudiant.e.s qui ont fait le test. Le service des relations internationales se réserve le droit de ne pas verser l'allocation Erasmus à un.e étudiant.e qui n'aurait pas respecté ces obligations.

Ce test n'est pas une évaluation sanction (Nb : les résultats des tests seront communiqués à l'étudiant.e et à l'ULHN. L'université d'accueil n'aura pas accès à vos résultats. S'il n'est pas réussi avant le départ, la mobilité n'est pas remise en cause. Ce test permettra d'évaluer les progrès entre le début et la fin du séjour. Il permettra également aux étudiant.e.s de pouvoir suivre un cours de langue avant le début de la mobilité ou pendant le séjour. En effet si le niveau de langue est insuffisant, la Commission Européenne enverra un mail aux étudiant.e.s concernés pour leur proposer un cours tout au long de l'année.

L'ensemble des tests et des cours de langue sont intégralement financés par la commission européenne. Aussi est-il primordial que chaque étudiant.e fasse ses tests et suive les cours s'ils lui sont proposés.